



Madame Yolaine BOUTEILLER  
Cheffe unité Nature Forêt Chasse  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
1 Allée du Général Le Troadec,  
56000 Vannes

Objet: demande d'autorisation de capture sur le site des Mines de Glénac.

Dossier suivi par : Frédéric Touzalin ([fredtouzalin@gmail.com](mailto:fredtouzalin@gmail.com))

Madame,

dans le cadre du programme d'étude des populations de Grand Murin (*Myotis myotis*) du sud du Morbihan il nous apparaît pertinent d'explorer le site des mines de Glénac dans le but d'optimiser les captures automnales d'individus marqués et de limiter la pression de capture sur d'autres sites. En effet, pour comprendre les facteurs de régulation des populations, c'est-à-dire les influences des facteurs biotiques et abiotiques sur la dynamique des colonies de Grand Murin, il est important d'avoir des données saisonnières sur la survie et l'état corporel des individus, en particulier en automne.

Dans ce contexte, une cession de capture lors de la période de regroupement automnal (« swarming ») est effectuée sur le site des anciennes mines de Pluherlin et bénéficie d'une autorisation préfectorale du 7 septembre 2018. Dans cette autorisation, le nombre de nuits de capture est limité à 20 avec une extension possible à 30 sur demande motivée. Cependant, en fonction des années le plan d'échantillonnage (un minimum de 100 individus avec une majorité de juvénile) ne peut être atteint limitant la précision des inférences pouvant être faite sur la base de ces données.

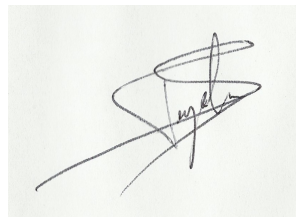
Afin de limiter les interventions sur le site de Pluherlin et dans le but de maximiser les captures d'individus marqués nous vous demandons de procéder à l'automne 2019 à une cession de capture à titre exploratoire sur le site des mines du haut Sourdréac de

Glénac faisant l'objet de l'APPB du 22 juin 1992. La configuration des mines de Glénac, proche de celle de Pluherlin, est idéale pour mener cette prospection (voir annexe). Par ailleurs, ce réseau de mines constitue le plus gros site d'hibernation du Grand Murin connu dans le Morbihan. Il est donc probable, et des captures anciennes en attestent, qu'il soit aussi le lieu d'un important regroupement de cette espèce en automne. Ces captures seront accompagnées de la pose d'une antenne et d'une caméra infrarouge permettant la détection passive des individus transpondés afin de mesurer l'impact de la capture sur la fréquentation du site, pendant et hors capture (voir annexe).

Compte tenu de l'APPB portant sur ce site, nous vous demandons une autorisation d'accès au site des mines du haut Sourdréac de Glénac pour M. Touzalin Frédéric et M. Yann Lebris (bénévole et conservateur du site pour Bretagne-Vivante/SEPNB) pendant 10 nuits réparties sur une période allant du 25 août au 15 octobre afin d'y pratiquer des captures. Des bénévoles chiroptérologues pourront assister ces deux personnes ponctuellement dans le cadre de l'AP du 7 septembre 2018. Concernant le détail et le protocole de cette étude prospective se reporter à l'annexe jointe.

Vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à notre demande, veuillez agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Frédéric Touzalin,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'm. touzalin', written over a light-colored rectangular background.

Laboratory of Molecular Evolution and Mammalian  
Phylogenetics  
School of Biology and Environmental Science  
UCD Earth Institute  
University College Dublin  
Belfield, Dublin 4, Ireland  
TEL (Ireland): +353 831918483